



Suppression des propositions déposées sur ce forum

Par Chaussetteaneige

Bonjour,

J'ai déposé le 20/03/2023 une proposition d'action collective sur ce forum (thème "Consommation", sous-thème "Défense du consommateur", sous-sous-thème "Actions collectives").

Cette proposition était intitulée "Pour qu'un droit de rétractation soit accordé lors d'achats effectués sur foires et salons". Le texte y mentionnait l'existence d'une pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale. Cette pétition soutient deux propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale et au Sénat, en faveur du droit de rétractation, propositions cosignées par 82 sénat.rice.eur.s et 30 député.e.s.

Janus2, Isernon et Isadore ont déposé également des réponses sur ce fil de discussion.

Je consulte périodiquement le Forum juridique, car j'y trouve un espace d'échange fructueux. Dans l'espace "Actions collectives", un message indique qu'il n'existe aucun sujet dans ce forum, ce qui n'est pas conforme à la réalité : s'agit-il d'un incident technique ou d'un effacement volontaire ?

S'il s'agit d'un incident technique, je peux vous transmettre la copie PDF du fil de discussion, que j'ai réalisée après la dernière intervention d'Isadore.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

La question est à adresser directement à l'administration du site, nous ne pouvons pas savoir qui a supprimé un fil (et encore moins pourquoi). Une erreur est toujours possible.

Je me souviens du sujet, il n'y avait rien eu justifiant une telle suppression dans les échanges.

Par Chaussetteaneige

Bonjour Isadore,

Je vous remercie pour votre réponse, je contacte l'administration du site.

Cordialement

Par Chaussetteaneige

Bonjour,

Comme indiqué dans mon précédent message, j'ai transmis ma demande initiale à l'administration du site le 22/05, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Je compléterai ce fil de discussion dès réception de cette réponse.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Je ne sais ce qu'il faut entendre par «administration du site » et il n'y a pas de lien permettant de s'adresser aux administrateurs.

Le présent site est édité par la société LEGAVOX, 9 rue Leopold Sedar Senghor, 14 460, Colombelles. Le directeur et responsable de la rédaction est Monsieur Julien Pichot.

Par Chaussetteaneige

Bonsoir Nihilscio,

Je vous remercie pour les coordonnées transmises. J'espère néanmoins que la société LEGAVOX consultera la messagerie qu'elle met à notre disposition sur ce forum.

Pour la contacter, j'ai cliqué sur "Accueil", puis sur "Contactez-nous" ; un écran de messagerie m'a été affiché, avec la consigne suivante : "Avec le formulaire ci-dessous, vous allez pouvoir contacter les responsables du site". Et j'ai transmis par ce moyen ma demande.

Est-ce que les "responsables du site" mentionnés dans le formulaire composent l'"administration du site" dont Isadore et moi parlions ? Je le pense, nous verrons bien.

Cordialement

Par ESP

Bienvenue et bonjour

Il n'y a pas de suppression sans raison !

Ne confondons pas administration du forum avec celle du site..., Qui dépend dorénavant de Aïkan.

Votre sujet est toujours actif, il a été remonté...

[url=https://www.forum-juridique.net/consommation/defense-du-consommateur/actions-collectives/pour-qu-un-droit-de-retractation-soit-accorde-lors-d-achats-effec-t34598.html]https://www.forum-juridique.net/consommation/defense-du-conso
mmateur/actions-collectives/pour-qu-un-droit-de-retractation-soit-accorde-lors-d-achats-effec-t34598.html[/url]

Par Chaussetteaneige

Bonjour Marck ESP,

Je vous remercie pour votre réponse et pour votre action.

Et je vous souhaite un magnifique road trip.

Cordialement